

**SELECTIONS et QUOTAS**  
**pour les**  
**CHAMPIONNATS REGIONAUX**  
**NOUVELLE-AQUITAINE**  
**2018**

# Schéma général d'organisation

---

Les règles de sélection sont spécifiées dans les règlements des compétitions d'escalade. Ce document y apporte des précisions en prenant en compte les spécificités de notre territoire. La Ligue est garante de la qualité des compétitions qu'elle organise, tant sur le plan sportif, que sur le plan de l'organisation et c'est en ce sens, qu'elle définit les règles de sélection pour la participation à ces événements fédéraux. Ces règles seront redéfinies chaque année, en fonction de l'évolution du contexte local. Ainsi, vous trouverez dans ce document les quotas applicables au passage des championnats départementaux aux championnats régionaux, pour la saison 2017/2018.

## I. CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE BLOC 2018

---

### Accession

L'accession au championnat régional de bloc, jeune et senior, n'est soumise à aucune sélection à partir des championnats départementaux de bloc.

Cependant la Ligue offre 50 places pour les femmes et les hommes dans chaque catégorie, et se réserve le droit de refuser des inscriptions si le nombre maximal est atteint, afin de garantir la qualité de la compétition. Au-delà de ce seuil, la Ligue effectuera une sélection en fonction du classement national 2017 et pour les compétiteurs non classés, dans l'ordre d'arrivée des demandes.

## II. CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE VITESSE 2018

---

### Accession

L'accession au championnat régional de vitesse, jeune et senior, n'est soumise à aucune sélection à partir des championnats départementaux de vitesse.

Cependant la Ligue offre 50 places pour les femmes et les hommes dans chaque catégorie, et se réserve le droit de refuser des inscriptions si le nombre maximal est atteint, afin de garantir la qualité de la compétition. Au-delà de ce seuil, la Ligue effectuera une sélection en fonction du classement national 2017 et pour les compétiteurs non classés, dans l'ordre d'arrivée des demandes.

### III. CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE DIFFICULTÉ 2018

---

#### Accession

L'accession au championnat régional de difficulté, jeune et senior, est soumise à une sélection à partir des championnats départementaux de difficulté.

Pour accéder au championnat régional de difficulté, jeune et senior, il faut à minima :

- Pour les compétiteurs, pouvoir justifier d'une participation au championnat départemental de difficulté, organisé ou co-organisé par son CT dans la saison en cours.
- Ou pour les officiels de compétitions, pouvoir justifier d'une participation à un championnat départemental de difficulté, quel qu'il soit, dans la saison en cours.

S'il n'a pas été organisé de championnat dans un département, les comités territoriaux n'ayant pas organisé de championnat départemental devront fournir à leur ligue une liste nominative de concurrents dans la limite de 3 compétiteurs. Cette liste sera établie en fonction du classement national et pour les compétiteurs non classés dans l'ordre d'arrivée des demandes.

#### QUOTAS DE QUALIFICATION – Départements au championnat régional de difficulté

La Ligue offre 70 places pour les femmes et les hommes seniors et 50 places par catégories d'âge et de sexe. Au-delà de ce seuil, la Ligue se réserve le droit de refuser des inscriptions, afin de préserver la qualité de la manifestation.

Les concurrents qualifiés directement au championnat régional de difficulté le sont à titre nominatif et ne peuvent donc pas être remplacés en cas de désistement.

Les compétiteurs répondant aux critères suivants bénéficient d'une qualification directe au championnat régional, à savoir :

- Les compétiteurs et compétitrices qualifiés directement à un championnat de France dans la discipline.
- Les compétiteurs et compétitrices sélectionnés en équipe de France la saison précédente ou en cours (jeunes ou seniors, sans condition de résultat particulier).
- Les champions régionaux en titre y compris s'ils changent de catégorie.
- Les compétiteurs régionaux classés dans les 30 premiers du classement national de difficulté arrêté au 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédente, y compris s'ils changent de catégorie.

- Les juges ou ouvriers ayant officiés sur les championnats départementaux et classés dans les 60 premiers compétiteurs régionaux du classement national de difficulté arrêté au 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédente.

Sont donc qualifiés directement au championnat régional Nouvelle-Aquitaine saison 2017-2018 :

Les compétiteurs et compétitrices qualifiés directement à un championnat de France dans la discipline :

Cadet :

**FOURTEAU Joshua**      *Escalibourne*

**MOUTAULT Noé**      *Gravite Plus*

Senior :

**FERGEAU Céline**      *A.P.E.M*

Au titre de leur appartenance à l'Équipe de France :

Cadet :

**FOURTEAU Joshua**      *Escalibourne*

**MOUTAULT Noé**      *Gravite Plus*

Champions Régionaux en titre 2017 :

Minime :

**POLES Jordi**      *Le Mur*

Cadet :

**URTIZVEREA Camille**      *Le Mur*

Junior :

**AUZEMERY Pauline**      *Escalibourne*

**BENETEAU Simon**      *Le Mur*

**SANTAL Pyrène**      *Le Mur*

Senior :

<b>GAUFRES Edwin</b>	S.A.G.C Escalade
<b>ROY Samuel</b>	<i>Gémozac Escalade et Montagne</i>
<b>SANTAL Pyrène</b>	<i>Le Mur</i>

Classement national difficulté 2017 :

Minime :

<b>JACQUET Alice</b>	<i>Cracq Jeunes Escalade</i>
<b>POLES Jordi</b>	<i>Le Mur</i>

Cadet :

<b>FOURTEAU Joshua</b>	<i>Escalibourne</i>
<b>MONTAULT Noé</b>	<i>Gravite Plus</i>
<b>URTIZVEREA Camille</b>	<i>Le Mur</i>

Junior :

<b>SANTAL Pyrène</b>	<i>Le Mur</i>
<b>SEGUIN Mathias</b>	<i>Club Montagne Escalade</i>

Senior :

<b>DE TRUCHIS Martin</b>	<i>Le Mur</i>
--------------------------	---------------